

**Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC)
Groupe de travail intergouvernemental chargé d'examiner l'application de la Convention**

Appel de la Coalition des OSC pour l'adoption d'un mécanisme de suivi efficace lors de la
3ème CEP, Doha, novembre 2009

1. La corruption fragilise la démocratie, l'état de droit, fait reculer les droits de l'homme et les libertés individuelles et menace le développement durable. La Coalition de l'UNCAC (la Coalition) considère que la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC, «UNCAC» en anglais) est essentielle pour combattre de manière effective la corruption à l'échelle mondiale, ceci grâce au nombre important de membres qu'elle compte et à son cadre exhaustif en matière de lutte contre la corruption. Dans ses nombreuses dispositions sur la transparence et la responsabilité, la UNCAC a intégré des mesures qui, si elles sont appliquées, contribueront à empêcher une nouvelle crise financière mondiale.

2. La Coalition est convaincue que le succès de la UNCAC pour réduire la corruption sur le terrain va dépendre largement de l'adoption d'un mécanisme de suivi efficace et participatif à la prochaine Conférence des Etats-Parties (CEP) qui aura lieu à Doha en novembre 2009. Un tel mécanisme de suivi est également essentiel pour permettre l'application effective des dispositions décisives de la UNCAC sur la restitution des avoirs, l'évaluation des besoins des pays en matière d'assistance technique mais aussi pour le renforcement de la coopération internationale et l'amélioration du dialogue entre les gouvernements et leurs citoyens.

3. La Coalition considère que le mécanisme de suivi doit être exhaustif, couvrant aussi bien les articles obligatoires que ceux qui ne le sont pas.,

Le mécanisme de suivi doit être :

- soutenu par un secrétariat ayant les ressources nécessaires à l'exercice de ses fonctions;
- soutenu par un groupe d'experts indépendants;
- basé sur des méthodes de suivi testées, y compris la revue par les pairs et les visites dans les pays;
- participatif, impliquant des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes;
- transparent, donnant lieu à la publication de rapports pays par pays contenant des recommandations;
- réalisé en coordination avec les mécanismes de suivi régionaux;
- financé par le budget régulier des Nations Unies ou par des contributions estimées à partir de l'échelle d'évaluation de l'ONU, complétées au besoin par des contributions volontaires.

4. La Coalition est convaincue que l'efficacité de tout processus de suivi de la UNCAC dépend de l'implication de la société civile et de son accès à l'information sur le processus et ses résultats. La Coalition rappelle aux gouvernements les engagements qu'ils ont pris en vue de soutenir la participation de la société civile et d'en recevoir les contributions (UNCAC, Article 13 ; les Règles de Procédure, Règle 17). La Coalition leur demande de se fonder sur les meilleures pratiques internationales en la matière, telles que démontrées par le processus de suivi des autres conventions anti-corruption (notamment du Conseil de l'Europe, de l'OEA et de l'OCDE), qui, tous, reprennent les contributions de la société civile et publient des rapports d'évaluation des pays.

5. La Coalition lance un appel aux gouvernements qui se réuniront à Vienne du 25 août au 2 septembre 2009 dans le cadre du dernier Groupe de travail intergouvernemental chargé d'examiner l'application de la Convention avant la CEP, pour qu'un travail préparatoire sur un mécanisme de suivi efficace soit prêt à être adopté à Doha, en novembre 2009.

6. Sans un solide mécanisme de suivi, la UNCAC s'avérera très certainement être un échec, avec les conséquences désastreuses sur la vie et les moyens d'existence des citoyens de par le monde, ainsi que pour la crédibilité des gouvernements signataires et des Nations Unies.

20 août 2009